



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 7 décembre 2020, à 19h30, par visioconférence, tel que décrété par Santé Canada et le gouvernement du Québec à la suite de la pandémie de la COVID-19. La séance sera diffusée sur notre site Web au www.saintfelixdekingsey.ca

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher	-	conseiller siège n° 1
M. Douglas Beard	-	conseiller siège n° 2
M. Simon Lauzière	-	conseiller siège n° 3
M. Christian Girardin	-	conseiller siège n° 4
Mme Suzanne Dandurand	-	conseillère siège n° 5
M. Jean-François De Plaen	-	conseiller siège n° 6

Est également présente :

Madame Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

704-12-2020 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

705-12-2020 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les élus, déclarent avoir lu et attestent de la conformité des minutes du procès-verbal;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 novembre 2020, tel que rédigé.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

4.1. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil les documents du dépôt des deux états comparatifs prévus à l'article de *Loi 176.4 C.M.* Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

706-12-2020 5.1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE NOVEMBRE 2020.

Il est proposé par monsieur Simon Lauzière
Appuyé par monsieur Jean-François De Plaen

Résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2020, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, soit accepté tel que lu et présenté et qu'elle soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>263 900,06 \$</u>
Taxes 2019	11 527,74 \$
Taxes 2020	39 921,40 \$
Imposition droits des carrières/sablières	83 527,49 \$
Réclamation de TVQ	96 785,05 \$
Intérêts reçus	736,00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	5 882,00 \$
Mutations immobilières	14 619,77 \$
Entraide incendie	9 359,71 \$
Remboursement formation incendie	388,67 \$
Permis et dérogation	890,00 \$
Billets d'infractions au code la route	101,25 \$
Revenus divers	160,98 \$
<u>Dépenses</u>	<u>357 795,49 \$</u>
Rémunération régulière	25 588,72 \$
Rémunération incendie	14 560,42 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	184 974,08 \$
Factures à payer	132 672,27 \$

Adoptée

707-12-2020 5.2. INFOTECH / FORMATION *LOI 48*

CONSIDÉRANT les modifications à la taxation de l'année 2021 par l'application de la *loi 48* ;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la formation proposée par Infotech pour la directrice générale et secrétaire-trésorière soit acceptée au coût de 155 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

708-12-2020 5.3. RVER / INDUSTRIELLE - ALLIANCE

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir des avantages sociaux intéressant pour les employés municipaux par des placements d'épargne retraite;

Il est proposé par monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Douglas Beard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la compagnie Industrielle-Alliance en collaboration avec la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, offre un régime volontaire d'épargne retraite aux employés à un taux de 2% ou plus pour l'employé et à un taux fixe maximum de 2% par l'employeur sur les salaires de base et selon les termes décrits à l'entente;

QUE l'entrée en vigueur de cette entente est valide 60 jours après la signature des participants.

Adoptée

709-12-2020 5.4. GUIDE TÉLÉPHONIQUE 2021

Il est proposé par monsieur Simon Lauzière
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité participe à la publication du Guide Téléphonique au tarif annuel de 230 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

710-12-2020 5.5. DROIT DE RETRAIT AU RÈGLEMENT MRC-689 PARTI X – SUBVENTION CDC

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey exerce son droit de retrait en ce qui concerne l'élément suivant de la quote-part de la MRC de Drummond, à savoir :

-Règlement MRC-879 / Partie X – Subvention CDC :
Corporation de développement communautaire Drummond (CDC Drummond) 620, 93 \$ prévus pour l'exercice financier 2021;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ne participe plus aux délibérations dans ce dossier;

QU'UNE copie conforme de la présente résolution soit envoyée par courrier recommandé à la MRC de Drummond.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

711-12-2020 5.6. EMBAUCHE TEMPORAIRE DE LOUISE ALLARD AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire-réceptionniste est vacant et que la Municipalité est en recherche de personnel;

Il est proposé par monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE madame Louise Allard est embauchée au poste de secrétaire-réceptionniste par intérim jusqu'à ce que le poste soit comblé;

QUE la direction tient à remercier madame Allard pour son aide précieuse pendant la période d'intérim.

Adoptée

712-12-2020 5.7. EMBAUCHE DE CHARLOTTE GONZALEZ AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a publié le poste à combler de secrétaire-réceptionniste dans plusieurs médias;

CONSIDÉRANT que la candidate, madame Charlotte Gonzalez, a retenu l'attention du comité des ressources humaines et de la direction ;

Il est proposé par monsieur Simon Lauzière
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE madame Charlotte Gonzalez est embauchée au poste de secrétaire-réceptionniste à temps complet le 23 novembre 2020;

QU'une évaluation sera faite de ses services et ses connaissances après le troisième mois d'embauche;

QUE la permanence, le cas échéant, sera dite officielle par résolution à la réunion du 7 juin 2021.

Adoptée

713-12-2020 5.8. ABONNEMENT ANNUEL À QUÉBEC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'abonnement annuel au service de Québec Municipal soit renouvelé pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 au coût de 222,86 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

714-12-2020 5.9. DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL EN VERTU DE L'ARTICLE 6 AL. 2 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *loi sur l'éthique* de déposer une déclaration écrite auprès de la secrétaire-trésorière lorsque les membres du Conseil reçoivent un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage, doivent être déclarées selon l'article 6 al. 2;

Il est proposé par monsieur Simon Lauzière
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorières certifie avoir reçu des membres du Conseil les déclarations selon l'article de loi 6 al. 2 de la *loi sur l'éthique*.

Adoptée

715-12-2020 5.10. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Éric Provencher
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Résolu à la majorité des conseillers présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey. Ces séances débiteront à 19 h 30 ;

Date 2021	Jour	Régulière 19h30
11 janvier	lundi	X
1 février	lundi	X
1 mars	lundi	X
6 avril	mardi	X
3 mai	lundi	X
7 juin	lundi	X
5 juillet	lundi	X
2 août	lundi	X
7 septembre	mardi	X
4 octobre	lundi	X
15 novembre	lundi	X
6 décembre	lundi	X
13 décembre BUDGET	lundi	X



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QU'un avis public du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 **RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur de la brigade incendie de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de novembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

716-12-2020 6.2. **FRANÇOIS BERNIER MATRICULE 735 / FORMATION POMPIER 1**

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Bernier est terminée;

Il est proposé par monsieur Simon Lauzière
Appuyé par monsieur Jean-François De Plaen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la demande d'autorisation pour la formation de pompier 1 pour monsieur Bernier soit acceptée par ce Conseil;

QUE la dépense approximative de 4 700 \$ sur deux ans soit imputée au compte de grand livre de formation de la sécurité incendie.

Adoptée

717-12-2020 6.3. **SOUTIEN FINANCIER / PREMIER RÉPONDANT 2021**

ATTENDU qu'un soutien financier pour le service des premiers répondants pour les années 2020-2021 est disponible par le Centre intégré universitaire de Santé et de Services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre du Québec;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le formulaire de reddition de compte sera complété et retourné avant le 15 janvier 2021 avec les pièces justificatives pour une subvention attendue de 3 800 \$.

Adoptée

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. **RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport du directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Félix-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

de-Kingsey du mois de novembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

718-12-2020 7.2. OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT CONCERNANT L'ABRI SOLEIL

ATTENDU le devis déposé sur SEAO concernant l'architecture et la structure d'un abri Soleil au Carrefour Saint-Félix;

ATTENDU QUE l'ouverture des devis a été faite en présence de madame Manon Roy, adjointe à la trésorerie et devant monsieur Bruno Gamache, directeur des travaux publics et adjoint à la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture c'est faite par visioconférence le 27 novembre dès 10 h 05;

CONSIDÉRANT QUE la publication de l'ouverture des soumissions a été produite sur le site Web de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey en conformité avec les exigences qui sont engendrées par la pandémie qui sévit présentement et les règles édictées par Santé Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se réserve le droit d'accepter ni le plus bas ni aucune des soumissions déposées si telle est sa décision, comme mentionné au devis;

Considérant que six (6) soumissionnaires ont déposé les document requis :

- S.G. CONSTRUCTION 128 427.07 \$
- LES CONSTRUCTIONS BERTRAND DIONNE 145 336.57 \$
- LES CONSTRUCTIONS JBR 125 736.72 \$
- CONSTRUCTION DESHAIES ET RAYMOND 148 317.75 \$
- ENTREPRENEURS NOVEL AIR 117 849.28 \$
- CONSTRUCTIONS GÉRION 147 039.23 \$

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil Municipal de Saint-Félix-de-Kingsey, décide de ne pas poursuivre la construction de l'abri soleil puisque les prix des travaux dépassent les projections budgétaires et donc, de rejeter toutes ces soumissions;

QUE les soumissionnaires en soient avisés.

Adoptée

719-12-2020 7.3. DEMANDE DE TRAVAUX SUR LE 6^E RANG

ATTENDU QU'UNE demande de travaux sur une partie du 6^e rang est déposée par un citoyen dudit rang;

CONSIDÉRANT QUE la superficie à travailler est d'environ +/- 1 kilomètre de rechargement de pierre 0 ¾;

CONSIDÉRANT QUE le coût desdits travaux s'évalue à environ 62 370 \$;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Appuyé par monsieur Christian Girardin



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les travaux sont planifiés au budget de l'année 2021 et qu'ils seront entrepris aussitôt que la situation financière le permettra.

Adoptée

720-12-2020 7.4. DEMANDE DE TRAVAUX SUR LE 7^E RANG

ATTENDU QU'UNE demande de travaux sur une partie du 7^e rang est déposée par des citoyens dudit rang;

CONSIDÉRANT QUE la superficie d'asphaltage demandée est de +/- 2,9 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le coût desdits travaux s'évalue à environ 455 096 \$;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les travaux sont déposés au plan triennal des années 2022 et 2023;

QUE les travaux débiteront aussitôt les argents disponibles et la dépense autorisée;

Adoptée

7.5. DOMAINE FORCIER / RUE LAMOUREUX

Remis à une date ultérieure

7.6. AVIS D'INFAISABILITÉ DU PROJET D'ABRI SOLEIL À LA MRC DE DRUMMOND

Remis à une date ultérieure

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTRE DE RÉCUPÉRATION 2020				
MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	12,26	16.43	4.17	↑
FÉVRIER	8,64	9.98	1.34	↑
MARS	12,83	11.49	-1.64	↓
AVRIL	10,29	10.98	0.69	↑
MAI	10,02	11.19	1.17	↑
JUIN	11,20	10.88	-0.32	↓
JUILLET	11,53	17.09	5.56	↑
AOÛT	15,89	11.30	-4.59	↓
SEPTEMBRE	10,65	10.75	0.10	↑



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

OCTOBRE	10.99	11.73	0.74	↑
NOVEMBRE	10.31	11.18	0.87	↑
DÉCEMBRE	10.17			
TOTAL	124.61	133.30	8.09	↑
SITE D'ENFOUISSEMENT 2020				
MOIS	2019	2020		↑ ↓
JANVIER	41,70	37.78	-3.92	↓
FÉVRIER	35,08	31.97	-3.91	↓
MARS	31,95	33.79	1.84	↑
AVRIL	57,01	46.65	-10.96	↓
MAI	66,25	78.18	11.93	↑
JUIN	44,72	43.13	-1.59	↓
JUILLET	34,99	43.08	8.09	↑
AOÛT	57,32	44.79	-12.53	↓
SEPTEMBRE	45,20	62.24	17.04	↑
OCTOBRE	97.63	68.37	29.26	↓
NOVEMBRE	40.54	40.40	.14	↓
DÉCEMBRE	30.84			
TOTAL	583.23	530.29	52.94	↓

721-12-2020 8.2. HÉON & NADEAU IMPRIMERIE / ÉTIQUETTES POUBELLES

ATTENDU QUE dans la démarche de conscientisation des citoyens afin de minimiser le tonnage des matières d'enfouissement en provenance des contenants d'ordures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité perd plusieurs argents dans la perception des taxations des contenants d'ordures utilisés par résidence;

Il est proposé par madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Simon Lauzière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE des étiquettes sont nécessaires afin d'identifier les bacs versus le paiement sur le compte de taxe des citoyens et de rétablir un rendement efficace de la gestion des matières;

QUE l'imprimerie Héon & Nadeau a imprimé 1500 étiquettes pour une somme totale de 1 721.79 \$ afin que la Municipalité les distribue à chaque payeur lors de la remise des comptes de taxes 2021;

QUE le Conseil accepte la dépense telle que présentée.

Adoptée

8.3. CALENDRIER DES LEVÉES D'ORDURES ET DE RECYCLAGES

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant Conseil le calendrier annuel des levées d'ordures et de recyclages du RGMR pour la cueillette dans la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey de l'année 2021. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1. **RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant Conseil le rapport mensuel des activités en inspection de bâtiments de l'inspectrice municipale de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de novembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

9.2. **CONSULTATION PUBLIQUE DU RÈGLEMENT 547-11**

Ajout de l'usage - Service vente et entretien mineur de machinerie lourde à l'intérieur d'un bâtiment pour la zone AV-2.

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 547-11.

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation, qui fait l'objet du présent avis, remplace le processus usuel d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 547- 11 (Territoire visé : Zone AV-2).

Consultez notre site Web : www.saintfelixdekingsey.ca pour de plus amples informations.

722-12-2020 9.3. **CPTAQ / EXPLOITATION D'UNE SABLIERE / LOT 6 347 410**

ATTENDU QU'une demande d'exploitation d'une sablière est déposée concernant l'exploitation par Carrière d'Acton Vale Ltée au lot 6 347 410;

ATTENDU QUE les bandes de protection des cours d'eau (30 m) et les limites de propriétés (10 m) seront respectées lors du déboisement complet et au cours de l'exploitation;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande de l'entreprise Carrière d'Acton Vale Ltée auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ);

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document donnant effet à cette résolution.

Adoptée

723-12-2020 9.4. **MOTION / CHEMIN DES BOULEAUX ET CHEMIN DES DOMAINES / LIMITE DE VITESSE AU RÈGLEMENT # 620**

ATTENDU QU'une **MOTION** est présentée par : madame Suzanne Dandurand

Le règlement n° 620 porte le titre de *Règlement concernant les limites de vitesse à 50 km /h* sur une partie des chemins suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

-Chemin des Bouleaux : Entre l'intersection du chemin Saint-Jean vers le nord-ouest jusqu'à la limite de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et le début de la Municipalité de Saint-Lucien. Couvrant ainsi les sorties des domaines Guaybois et Francoeur;

-Chemin des Domaines : Entre l'intersection du chemin Saint-Jean et du chemin de la Chapelle. Couvrant ainsi les sorties du domaine Forcier;

Adoptée

724-11-2020 9.5. PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT # 620 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

ATTENDU QUE le paragraphe 40 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24,2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de présentation (MOTION) du présent règlement a été donné à une séance du Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 7 décembre 2020 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 723-12-2020;

ATTENDU QU'un premier projet du règlement numéro 620 a été déposé à une séance du Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 7 décembre 2020 et inscrit au livre des délibérations;

ATTENDU QUE les citoyens sont invités à faire toutes déclarations concernant ce projet de réglementation avant le 20 janvier 2020 midi;

Il est proposé par monsieur Jean-François De Plaen
Appuyé par monsieur Éric Provencher
Sont contre : messieurs Christian Girardin et Simon Lauzière
Sont pour : madame Suzanne Dandurand, messieurs Douglas Beard, Jean-François De Plaen et Éric Provencher

Et résolu à la majorité des conseillers présents,

QUE le premier projet du règlement N° 620, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur une **partie du Chemin des Bouleaux** soit :
Entre l'intersection du chemin Saint-Jean vers le nord-ouest jusqu'à la limite de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et le début de la Municipalité de Saint-Lucien. Couvrant ainsi les sorties des domaines Guaybois et Francoeur;

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur une **partie du Chemin des Domaines** soit : Entre l'intersection du chemin Saint-Jean et du Chemin de la Chapelle. Couvrant ainsi les sorties du domaine Forcier;

ARTICLE 3

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :
Excédant 50 km/h sur les chemins mentionnés aux articles 1 et 2 de ce présent règlement, c'est-à-dire :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- a) Chemin Des Bouleaux entre l'intersection du chemin Saint-Jean et le début de la Municipalité de Saint-Lucien.
- b) Chemin Des Domaines entre l'intersection du chemin Saint-Jean et le Chemin de la Chapelle.

ARTICLE 4

La signalisation appropriée sera installée par le service de la voirie municipal de Saint-Félix-de-Kingsey;

ARTICLE 5

Quiconque contrevient à l'article 3 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière du Québec;

ARTICLE 6

La Sureté du Québec, desservant la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, est informée de ce règlement et de son entrée en vigueur;

Adoptée

9.6. CONSULTATION PUBLIQUE DU RÈGLEMENT # 620

Règlement concernant les limites de vitesse à 50 km /h sur une partie du chemin Des Bouleaux et une partie du chemin des Domaines

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 620

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation, qui fait l'objet du présent avis, remplace le processus usuel d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 620

Consultez notre site Web : www.saintfelixdekingsey.ca pour de plus amples informations.

725-12-2020 9.7. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 693-11-2020

Attendu que la résolution 693-11-2020 datée du 22 novembre 2020 ayant pour titre "CPTAQ / Exploitation d'une sablière";

Attendu que la résolution 693-11-2020 spécifiait dans son titre "l'exploitation d'une sablière sur les lots 5 739 048 et 5 739 060 et l'utilisation du chemin d'accès 5 739 055-P et 5 739 063-P et municipal 5 741 121;

Considérant que ces spécifications ne sont assez précises à la satisfaction de la CPTAQ;

Sur proposition de monsieur Simon Lauzière
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la résolution numéro 693-11-2020 est abrogée.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

726-12-2020 9.8. CPTAQ / EXPLOITATION D'UNE SABLIERE

**DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE (LOTS : 5 739 048 ET 5 739 060)
ET UTILISATION DU CHEMIN D'ACCÈS (5 739 055-P ET 5 739 063-P) ET
MUNICIPAL (LOT : 5 741 121)**

ATTENDU qu'une demande d'exploitation d'une sablière a été déposée à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey concernant l'exploitation d'une sablière par l'entreprise J.L. Michon Inc. sur les lots : 5 739 048 et 5 739 060 ;

ATTENDU que les chemins d'accès sont sur les lots 5 139 055 – 5 139 063 et 5 741 121;

ATTENDU qu'une partie des chemins d'accès séparant la zone visée appartient à la Municipalité (lot : 5 741 121) ;

Sur proposition de monsieur Christian Girardin
Appuyé par monsieur Douglas Beard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey appuie la demande de l'entreprise J.L. Michon Inc. auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ);

QUE la Municipalité autorise l'utilisation du chemin d'accès de propriété municipale séparant le site en deux (lot : 5 741 121) et des autres chemins : lots : 5 139 055 – 5 139 063;

QUE la Municipalité autorise l'utilisation du chemin d'accès, sans responsabilité de sa part, sans permettre de modification de son tracé et sans exploitation des matériaux sous la route et ni de ses accotements;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise la directrice générale à signer tout document donnant effet à cette résolution;

Adoptée

727-12-2020 9.9. COMBEQ / COTISATION ANNUELLE 2021

Sur proposition de monsieur Éric Provencher
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le renouvellement de l'adhésion à la COMBEQ pour madame Hélène Ménard soit accepté au coût de 380 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

728-12-2020 9.10. MOTION – ZONES DU NIVEAU DE BRUIT / RÈGLEMENT # 621

ATTENDU QU'une **MOTION** est présentée par : monsieur Éric Provencher

Le règlement n° 621 porte le titre de *Règlement désignant les catégories de zones afin d'établir le niveau de bruit acceptable à partir de la carte de zonage municipale adoptée 547-2013 – directives du ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.*



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Concernant en particulier les usages pour fins industrielles et commerciaux d'un niveau du bruit pouvant atteindre 50 dBa et 55 dBa.

Adoptée

729-12-2020 9.11. PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT # 621 / NIVEAU DU BRUIT DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Règlement établissant le niveau de bruit acceptable à partir de la carte de zonage municipal

ATTENDU QUE plusieurs secteurs industriels sont enclavés dans le périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et que cette réalité génère et peut générer des nuisances pour le voisinage;

ATTENDU QUE la note d'instruction 98-01 (1998) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant le traitement des plaintes sur le bruit et les exigences aux entreprises qui le génèrent est entrée en vigueur le 18 février 1998 et a été révisée le 9 juin 2006;

ATTENDU QUE les critères d'acceptabilité définis dans la note d'instruction 98-01 indiquent des niveaux sonores acceptables selon les usages permis dans la zone où se situe le lieu de réception du bruit;

ATTENDU QUE les catégories de zonage actuellement applicables à Saint-Félix-de-Kingsey par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont les suivantes :

Zonage	Nuit (dBA)	Jour (dBA)
I	40	45
II	45	50
III	50	55
IV	70	70

- I. Territoire destiné à des habitations unifamiliales isolées ou jumelées, à des écoles, hôpitaux ou autres établissements de services d'enseignement, de santé ou de convalescence. Terrain d'une habitation existante en zone agricole.
- II. Territoire destiné à des habitations en unités de logements multiples, des parcs de maisons mobiles, des institutions ou des campings.
- III. Territoire destiné à des usages commerciaux ou à des parcs récréatifs. Toutefois, le niveau de bruit prévu pour la nuit ne s'applique que dans les limites de propriété des établissements utilisés à des fins résidentielles. Dans les autres cas, le niveau maximal de bruit prévu le jour s'applique également la nuit.
- IV. Territoire zoné pour fins industrielles ou agricoles. Toutefois, sur le terrain d'une habitation existante en zone industrielle et établie conformément aux règlements municipaux en vigueur au moment de sa construction, les critères sont de 50 dBA la nuit et 55 dBA le jour.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE plusieurs secteurs industriels sont bordés par des zones R-4 ou R-5, où il est permis un niveau de bruit maximum de 40 et 45 décibels (zonage ou catégorie de zonage I);

ATTENDU QUE les niveaux d'acceptabilité définis par le ministère n'ont pu être atteints en dépit des nombreux efforts et investissements de certains propriétaires industriels;

ATTENDU QU'il est indispensable pour certains propriétaires d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'exercer légalement leurs activités industrielles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey souhaite participer activement à la diminution des nuisances sonores sur son territoire, mais qu'elle désire tout autant préserver les industries qui favorisent la vitalité économique de son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire assurer une meilleure cohabitation des usages et un développement harmonieux par une meilleure planification du territoire lors de futurs projets industriels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey peut modifier les critères d'acceptabilité dans certaines zones si ces critères sont approuvés par le Ministère, tel que le spécifie la note d'instruction 98-01;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Appuyé par madame Suzanne Dandurand

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le règlement N° 621, soit adopté et qu'en conséquence, le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement établissant le niveau de bruit acceptable à partir de la carte de zonage municipal;

ARTICLE 2

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

ARTICLE 3

Les critères suivants doivent s'appliquer aux différentes zones situées sur son territoire en périmètre d'urbanisation:

Zonage	Zonage municipal (Plan de zonage annexé)	Nuit (dBA)	Jour (dBA)
I	R-1; R-2; R-3; P-1 et P-2;	40	45
II	Aucune zone	45	50
III	C-1; C-2; C-3; C-4; C-5; C-6; C-7	50	55



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

	C-8; R-4 et R-5;		
IV	Toutes les zones industrielles I;	70	70

Le jour s'étend de 7 h à 19 h, tandis que la nuit s'étend de 19 h à 7 h;

- I. Territoire destiné à des habitations unifamiliales isolées, jumelées ou en rangées, à des écoles, cimetières ou établissements de services d'enseignement, de santé ou de convalescence.
- II. Territoire destiné à des habitations multifamiliales, des parcs de maisons mobiles ou des campings.
- III. Territoire destiné à des usages commerciaux ou à des parcs récréatifs. Toutefois, le niveau de bruit prévu pour la nuit ne s'applique que dans les limites de propriété des bâtiments utilisés à des fins résidentielles. Dans les autres cas, le niveau maximal de bruit prévu le jour s'applique également la nuit.
- IV. Territoire zoné pour fins industrielles ou agricoles. Toutefois, dans les limites de propriété des bâtiments utilisés à des fins résidentielles existantes en zone industrielle et établies conformément aux règlements municipaux en vigueur au moment de sa construction, les critères sont de 50 dBA la nuit et 55 dBA le jour.

ARTICLE 4

Le plan de zonage, feuillet 1, (section agrandissement) entré en vigueur en date de juillet 2013, fait partie intégrante du présent règlement à toute fin que de droit et est joint au présent règlement comme annexe I.

ARTICLE 5

QUE les limites du zonage illustrées en annexe I (section agrandissement) soient utilisées pour l'application de la directive 81-02 (1981) advenant une modification au plan de zonage ou aux noms des zones qui y sont associés;

Adoptée

9.12. CONSULTATION PUBLIQUE DU RÈGLEMENT # 621 / NIVEAU DU BRUIT

Règlement concernant le niveau du bruit dans certaines zones industrielles et commerciales. Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 621 durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation, qui fait l'objet du présent avis, remplace le processus usuel d'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 621

Consultez notre site Web : www.saintfelixdekingsey.ca pour de plus amples informations.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

9.13. **RÉSOLUTION 645-09-2020 AINSI QUE 693-11-2020 J.L. MICHON TRANSPORT**

Remis à une date ultérieure

10. **LOISIRS ET CULTURE**

10.1. **RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose devant Conseil le rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey du mois de novembre 2020. Madame la mairesse dépose ledit document à la séance.

730-12-2020 10.2. **PARTENAIRE 12-18 / COTISATION ANNUELLE 2021**

Sur proposition de monsieur Éric Provencher
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil accepte de payer la contribution 2021 de 3 963.60 \$;

QUE le Conseil demande que soit présenté à celui-ci dans un délai raisonnable les avenants qui seront utilisés en période de pandémie pour justifier la cotisation de l'année 2021 considérant que les services sont diminués.

Adoptée

731-12-2020 10.3. **HEURES D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE EN PÉRIODE DE PANDÉMIE**

ATTENDU QUE l'horaire d'ouverture ainsi que les activités peuvent être annulés à tout moment, dépendamment des directives de Santé Canada pendant la pandémie qui sévit au Québec;

Sur proposition de madame Suzanne Dandurand
Appuyé par monsieur Éric Provencher

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la patinoire de Saint-Félix-de-Kingsey soit ouverte du lundi au jeudi de 15 h30 à 21 h 30, le vendredi de 15 h 30 à 22 h 30, le samedi de 10 h à 22 h 30 et le dimanche de 10 h à 21 h;

QUE la patinoire fermera le 24 et le 31 décembre à 16 h;

QUE la patinoire sera fermée le 25 décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021;

QUE l'ouverture de la patinoire soit faite aussitôt que la température le permettra.

Adoptée

732-12-2020 10.4. **EMBAUCHE DES PRÉPOSÉS À LA PATINOIRE ANNÉE 2020/2021**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

ATTENDU QUE les activités de la patinoire seront possibles à moins que les directives de Santé Canada l'interdisent;

ATTENDU QUE si les activités sont suspendues par Santé Canada, les employés ne pourront prétendre recevoir un dédommagement quelconque de l'employeur;

Sur proposition de monsieur Éric Provencher
Appuyé par monsieur Christian Girardin

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QU'EST embauché monsieur Dany Bellemare Potvin aux conditions salariales entendues avec celui-ci;

QU'EST embauché monsieur Jason Burningham aux conditions salariales entendues avec celui-ci;

QU'EST embauché monsieur Nathan Larivière Blanchette aux conditions salariales entendues avec celui-ci;

QU'EST embauché madame Fany Hinse aux conditions salariales entendues avec celle-ci;

Adoptée

11. SUJETS DIVERS

11.1. **PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal sera en visioconférence à moins que la situation pandémique soit terminée. Dans ce cas elle aura lieu le **11 janvier 2021 dès 19 h 30**, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

11.2. **RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU DÉPÔT DU BUDGET 2021**

La prochaine réunion extraordinaire du Conseil municipal sera en visioconférence à moins que la situation pandémique soit terminée. Dans ce cas elle aura lieu le **14 décembre dès 19 h 00**, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

12. **RAPPORT DES ÉLUS**

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens sont invités à déposer les questions relatives à cette séance sur le site Web municipal au www.saintfelixdekingsey.ca sans tarder.

734-12-2020 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

Il est proposé par monsieur Douglas Beard
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE la séance, en visioconférence, soit levée à 21h22

QUE publication de cette séance régulière sera déposée sur le site Web de la Municipalité aussitôt que possible.

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur, AMA
Mairesse

Carole Pigeon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 11 janvier 2021

